

POLITIQUE D'ENVIRONNEMENT

Le CLUB NAUTICO DE SANTA POLA a décidé lors de son dernier comité de direction de délivrer ses activités et ses services de telle sorte qu'il garantisse la satisfaction des ses membres et de ses clients dans le respect de l'environnement. Pour mener à bien cette décision, cette politique d'environnement est basée sur les principes suivants :

- Développer une série de stratégies et de lignes de conduite qui permettent d'effectuer une gestion correcte de nos activités et de nos services dans le respect des conditions exigées par la norme ISO 14001:2004.
- Établir des initiatives qui respectent à la fois les lois et les règlements environnementaux, les exigences des membres et des clients, ainsi que les autres conditions environnementales applicables aux activités que propose le club. À cet effet, tout le personnel et les utilisateurs participeront à la protection et à l'amélioration du littoral où nous nous trouvons, au travers de formation et de sensibilisation, en favorisant la communication à tous les niveaux.
- Établir les moyens techniques et économiques nécessaires pour ralentir la pollution, en prévoir l'origine, ainsi que de prévoir et d'éliminer, dans la mesure du possible, tout impact qui peut être causé sur l'environnement suite à vos activités.
- o Garantir un suivi de toutes ces activités et des prestations rendues, en établissant des mécanismes d'amélioration continue, en assurant avec celles-ci l'évolution de la qualité environnementale du C.N. de SANTA POLA, ainsi que des services rendus.
- o Définir et évaluer périodiquement des objectifs environnementaux dans le but de promouvoir l'amélioration continue de nos activités et de nos services.

Cette politique doit être diffusée, du comité de direction, à tout le personnel, membres et clients du CLUB NAUTICO de SANTA POLA pour que, une fois comprise, elle soit appliquée et respectée par tous au jour le jour.

Santa Pola, 4 de février de 2013 Le President

D. Pascual Orts Antón